ANNEXE

à l'arrêté royal du 31 août 2014 déterminant la forme et le contenu du formulaire type de certificat médical circonstancié pris en exécution de l'article 1241, alinéas 2 et 3, du Code judiciaire

Certificat médical circonstancié à annexer à une requête

(article 1241 du Code judiciaire)

Ce certificat médical circonstancié est à compléter par le médecin sur la base des données médicales actualisées telles que le dossier du patient visé à l'article 9 de la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient, ou un examen récent de la personne.

En vue de la protection judiciaire d'une personne

- quant à sa personne (article 492/1, §1er du Code civil)1
- quant à ses biens (article 492/1, §2 du Code civil)¹
- quant à sa personne et quant à ses biens¹

Remarque: <u>Toutes</u> les mentions de ce formulaire doivent être complétées	
Nom	Prénom
Médecin (Numéro INAMI)
Rue	
Ville	
Agissant à la requête de:	
M/Mme : Nom	Prénom
Rue	N°
Ville	C.P
☐ Je déclare établir le certificat médic actualisées provenant du dossier du p obtenu à cet effet le consentement é ☐ Je déclare établir le certificat médic	_/2, pour établir le certificat médical circonstancié, cal circonstancié sur la base des données médicales patient que j'ai consulté le//2, après avoir clairé de M/Mme ou, le cas échéant, de son représentant cal circonstancié sur la base des données médicales patient que j'ai consulté le//2, sans avoir obtente.
M/Mme : Nom	Prénom
Rue	N°
Ville	
et avoir constaté que son état de s (description <u>circonstanciée</u> de l'état de santé <u>et</u> a patrimoniale ou autre)	santé peut être décrit comme suit: de son incidence sur la bonne gestion de ses intérêts, qu'il soient de nature

¹ Biffer les options non retenues

(au besoin, compléter cette description sur une feuille annexe, et joindre tous documents utiles pour le juge)
- Selon mes constatations, cet état de santé doit être considéré comme figurant dans la liste des états de santé réputés altérer gravement et de façon persistante la faculté de la personne à protéger d'assumer dûment la gestion de ses intérêts patrimoniaux, même en recourant à l'assistance, établie conformément à l'article 492/5, alinéa 1 ^{er} du Code civil. Commentaire à ce propos :
- Selon la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé adoptée le 22 mai 2001 par la cinquante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé (AMS), cet état de santé peut avoir les conséquences suivantes :
- Cet état de santé implique normalement des soins qui peuvent être décrits comme suit :
 Mon avis est que cette personne peut/ne peut² pas se déplacer; Un déplacement, compte tenu de son état, est/n'est pas² indiqué. Cette personne est/n'est pas² à même de prendre connaissance du compte rendu de la gestion de ses biens si un administrateur lui est désigné.
Je déclare n'être ni parent ni allié du requérant ou de la personne à protéger, ni être attaché à un titre quelconque à l'établissement dans lequel la personne à protéger se trouve.
, le// Signature et cachet du médecin,

² Biffer la mention inutile